



RHINO. Evacué le 23 juillet 2007. (OLIVIER VOGELSANG)



LA TOUR. Evacué le 10 juillet 2007. (STEEVE IJNCKER GOMEZ)



LES TULIPIERS. Evacué le 15 juillet 2008. (STEEVE IJNCKER GOMEZ)

«La fin des squats est programmée. La doctrine Bertossa n'a plus cours»

INTERVIEW

LOGEMENT Un an après l'évacuation de Rhino, Mark Muller confirme la tolérance zéro pour les squats.

MARC BRETTON
ET CHRISTIAN BERNET

Il y a une année, jour pour jour, Rhino était vidé de ses occupants. Depuis, d'autres squats ont subi le même sort alors que la création de nouveaux lieux était fermement réprimée. Alors que l'on comptait plus de 120 squats il y a dix ans, il n'en reste plus que 15 aujourd'hui. Instigateur de la fermeture de Rhino, le conseiller d'Etat libéral Mark Muller confirme le tour de vis.

La semaine dernière, le procureur Daniel Zappelli a fermé le squat des Tulipliers alors qu'il n'y a pas de projet de rénovation. Vous approuvez la démarche?

Le squat consiste en une violation de domicile, il n'est donc pas tolérable. La doctrine dite de Bertossa, qui consistait à ne vider un squat que si un projet de réhabilitation existait, n'a plus cours. Les occupants de Rhino n'ont pas respecté ce deal, il est donc caduc.

C'est votre position ou celle du Conseil d'Etat?

C'est celle du Conseil d'Etat. Qui a été prise il est vrai après des discussions nourries. Désor-

mais, nous évacuons tout de suite après l'occupation si le propriétaire porte plainte ou alors nous attendons le jugement d'évacuation.

Que le procureur n'a pas attendu pour vider les Tulipliers.

C'est vrai. Disons que ce cas s'inscrit dans une zone de flou entre un changement de pratique.

L'Etat possède six maisons squattées. Qu'allez-vous faire?

L'une, à Carouge, sera bientôt vidée à la suite d'un jugement d'évacuation. J'ai engagé une autre procédure auprès du

«Chacun a le droit de choisir son mode d'habiter, mais pas sur le dos des propriétaires»

MARK MULLER

tribunal pour la Villa Freunderli. Nous n'avons pas de projet concret pour cette bâtisse mais, comme je vous l'ai dit, ce n'est désormais plus nécessaire. Pour le reste, ce sont des squats mineurs, placés sur des parcelles vouées à des constructions.

C'est donc la fin du squat selon vous?

J'espère bien.

Les propriétaires ont plusieurs fois tardé à faire les travaux auxquels ils s'étaient engagés après le départ des squatters. On peut comprendre que ces derniers se sentent grugés.

Rhino était un squat politique qui perdurait au détriment de logements bon marché. Il y avait donc un devoir moral du propriétaire à rénover et j'y ai été attentif. Mais pour le reste, le propriétaire dispose de son bien comme il l'entend. Il n'y a pas un droit particulier du squat et nous ne pouvons le tolérer. C'est une question de principe et de crédibilité de l'autorité.

Ne pensez-vous pas que toute ville doit laisser des espaces pour une vie alternative?

Pour le logement, non. Chacun a le droit de choisir son mode d'habiter, mais pas sur le dos des propriétaires. L'habitat collectif est possible dans le cadre légal. Mais ce n'est pas à l'Etat de favoriser le logement alternatif. Il en va autrement des aspects culturels. Je reconnais que l'Etat peut jouer un rôle pour maintenir une culture alternative.

Sans lieu disponible, cela devient difficile.

C'est vrai que ces lieux se font rares. Je rappelle toutefois que la Ville met à disposition l'Usine. J'ai par ailleurs proposé deux sites pour la Cave 12, logée auparavant à Rhino. Une solution pourrait bientôt être trouvée sur la Rive droite. Je crois toutefois que la culture alternative doit pouvoir se développer de manière spontanée, sans l'aide financière de l'Etat. A Artamis, nous travaillons sur des pistes intéressantes qui vont dans ce sens.

www.tgd.ch Consultez la galerie photos de Rhino sur notre site Internet.



Mark Muller. «Le squat consiste en une violation de domicile, il n'est donc pas tolérable.» (L. GUIRAUD)

Evacuer devient une formalité

Désormais, le Conseil d'Etat se contentera, au mieux, d'un jugement d'évacuation pour vider un squat. En fait, une simple formalité, comme le confirme Pierre Bayenet, avocat de plusieurs squatters. «Le tribunal n'a pas de marge de manœuvre dans ce cas. Il n'a pas à se poser la question de savoir si un projet de rénovation légitime ou pas une évacuation. Il ne peut qu'appliquer la loi.» La marge d'appréciation revient de fait au procureur dans l'exécution du jugement.

«Les anciens magistrats estimaient qu'une évacuation nécessitait un feu vert politique en raison des désordres que cela pouvait occasionner, poursuit l'avocat.

»Daniel Zappelli, lui, s'en

passé. Et cela durera tant que le conseiller d'Etat en charge de la police n'aura pas plus de poigne.» Pour l'avocat, les squats font aussi les frais de l'esprit du temps. «La propriété privée apparaît de plus en plus comme intouchable alors que le droit au logement se voit comme étant soumis aux lois du marché.»